

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 AUT 122

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public  
CDV - 2023

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande de la Société WOUTERS BATIMENT en date du 1<sup>er</sup> juin 2023,

*Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité publique ainsi que la conservation du domaine public, compte tenu de sa structure et de fixer à cet égard les règles de stationnement dans la commune.*  
*Tout véhicule en stationnement gênant sera verbalisé en référence à l'article R.417-11 du Code de la Route et pourra être enlevé et conduit vers la fourrière aux frais des contrevenants, dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route.*

**A U T O R I S E**

La pose d'un échafaudage sur la façade du n°13b place Albert Denvers à Gravelines pour des travaux de couverture, ainsi que la réservation du stationnement.

**Sous réserve :**

- Que les échafaudages soient montés selon la réglementation en vigueur,
- Qu'ils soient signalés en permanence,
- Que les lieux avoisinants et les trottoirs soient protégés contre les projections,
- Que la sécurité des passants et des personnes à mobilité réduite soit assurée par :
  - Un passage suffisant entre l'emprise des échafaudages et le bord de la voirie,
  - L'aménagement sur la voirie de l'espace nécessaire pour permettre un passage en sécurité avec balisage,
  - La mise en place d'une signalisation adaptée dirigeant les piétons et les personnes à mobilité réduite vers le trottoir opposé au chantier si nécessaire.

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable  
Valable du 12 au 30 juin 2023*

- 5 JUIN 2023



MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA VILLE :

- 5 JUIN 2023

